

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le

Préavis 2011-2016 / N° 63

Adoption d'un nouveau règlement communal des ports

La commission composée de :

Messieurs	Dominique	Vanthier, président
	Patrick	Bréchon,
	José-Manuel	Dos Santos
	Yves	Guisolan
	Jean-Pierre	Magnin
	François	Monod, rapporteur
	Konstantin	Turnau

s'est réunie le 27 avril 2015. Madame Josephine Byrne-Garelli, Municipale, nous a honorés de sa présence en début de séance. La commission la remercie pour ses éclaircissements.

1. Préambule

L'objectif de ce préavis est de mettre à jour le règlement des ports en l'adaptant aux conditions du nouveau port ouest et tout spécialement aux particularités tarifaires y relatives. Une commission consultative avait été nommée pour étudier la pertinence d'un droit de boucle. Les tarifs qui proposés émanent d'une dizaine de variantes calculées par la municipalité et étudiées par cette commission. Les auteurs du préavis ont choisi de faire une progression exponentielle dans les tarifs au m² des diverses catégories afin de favoriser les propriétaires de petites embarcations. Elle est également plus favorable pour les résidents rollois.

2. Examen du préavis

Le préavis, dans sa version soumise à la commission avait été envoyé pour examen et validation au Département du Territoire et de l'Environnement. Il intégrait déjà les modifications suggérées par la direction générale de l'Environnement dudit département.

- Les modifications apportées au règlement précédent, daté du 18 octobre 2007, sont surlignées en jaune.
- Les modifications apportées par les services cantonaux (Mme Silvia Ansermet, juriste) sont surlignées en vert et en gris.

La commission, quant à elle, propose à l'unanimité d'y apporter les quelques modifications supplémentaires énumérées ci-dessous, sous la forme d'amendements.

3. Amendements

1. Art 11, 1ère ligne, on ajoute: ...bouée blanche **ou par des bras ou passerelles d'amarrage (catways). Ces engins** sont répartis en...
2. Art 34, 17ème ligne, on supprime l'alinéa: **en cas de commission d'actes pénalement répréhensibles.**
3. Art 36, 1ère ligne, on remplace ...sous-lacustres (chaines, manilles, corps-morts)... par **d'amarrage**
4. Art 36, 3ème ligne, on remplace ...sous-lacustres... par **d'amarrage**

Conclusions

En conclusion, la commission vous invite, à l'unanimité, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Vu le préavis 2011-2016 / N° 63 **amendé** de la Municipalité du 11 février 2015,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Adopte le nouveau règlement communal des ports tel que présenté, ceci, sous réserve de son approbation par le Département de la Sécurité et de l'Environnement du Canton de Vaud.

Rolle, le 2 mai 2015

Au nom de la commission,

Le président



Dominique Vanthier

Le rapporteur,



François Monod